

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du Jeudi 7 Décembre 2017

Présents : M. WIELGOCKI Richard, M. COCHIN Éric, M. SABATIER Michel, Mme ROCHE Josiane, M. BESNARD Philippe, Mme NEROT Magalie, M. MAROIS Frédéric, M. ZOLA Jean-Marc.

Absents : M. COCHIN Didier, Mme CIRET Carole (pouvoir M. COCHIN Eric), M. LEVEL Christophe (pouvoir Mme NEROT Magalie)

Secrétaire de séance : Mme NEROT Magalie

M. Le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour :

- Tarifs de la salle des Acacias
- Règlement intérieur de la salle des Acacias

- Salle des acacias, tables et chaises  
- Distributeur de baguettes  
Le conseil accepte à l'unanimité.

### TRAVAUX DE LA SALLE, POINT SUR L'AVANCEMENT DU CHANTIER, PRESENTATION DES COUTS SUPPLEMENTAIRE,

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL : M. Le Maire fait le point sur l'avancement du chantier, et informe le conseil municipal des travaux supplémentaires à réaliser.

- Lot 1 - gros-œuvre
- Lot 2 - Cloisons doublage
- Lot 8 - plomberie
- Lot 9 - Electricité ventilation

Il est nécessaire pour les travaux supplémentaire de modifier le budget principal.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*, décide de prévoir des crédits supplémentaires et de modifier le budget principal comme suit :

D 615228 Entretien et réparations autres bâtiments	- 24 000.00 €
D 2313 Constructions	+ 24 000 .00 €

TARIFS DE LA SALLE DES ACACIAS : Le conseil Municipal fixe comme suit les tarifs de location de la salle à partir du

1<sup>er</sup> janvier 2018 : Cauton : 1 000 €

Vin d'honneur :

Personne de la commune :200 € (arrhes 100 €)

Personne hors commune :350 € (arrhes 175 €)

Location week end :

Personne de la commune :300 € (arrhes 150 €)

Personne hors commune :600 € (arrhes 300 €)

Mise à disposition de la salle aux associations de la commune et à l'association des parents d'élèves du regroupement scolaire de l'arc en ciel: 100 € par manifestation (maximum 3 x/an)

Frais de chauffage :

A charge de l'utilisateur qui en fera la demande, un relevé du compteur sera fait à la remise des clés. La consommation sera facturée suivant le compteur horaire à 1,50 € de l'heure, avec un minimum de 5 € de facturation.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES ACACIAS : Le conseil municipal, *à l'unanimité*, valide le règlement intérieur de la salle des acacias.

SALLE DES ACACIAS, Tables et chaises : Cette délibération annule et remplace la délibération n° 054/2017 du 23 novembre 2017.

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'une offre de la Sté Altrad diffusion a été faite et que la proposition est plus avantageuse que la Sté Ugap, pour un lot de tables et chaises. Le conseil municipal, *à l'unanimité*, valide le devis, de la Sté Altrad diffusion, pour la somme de 6 337.66 € HT soit 7 605.19 € TTC.

### DISTRIBUTEUR DE BAGUETTES

M. le Maire informe le conseil municipal, des problèmes rencontrés.

Il demande au conseil municipal, en cas de besoin, de résilier la convention avec le fournisseur de baguettes actuel de la machine et de signer tous les documents nécessaires à la mise en place d'une convention avec un autre fournisseur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*, autorise M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES : Crèche, mercredi 13 décembre 2017



En mairie le 14 Décembre 2017,  
Le Maire, WIELGOCKI Richard